

Braccio, Nadia

De: Véronique Laurin [veronique.laurin@gmail.com]
Envoyé: 29 janvier 2014 22:22
À: Greffe
Objet: À verser au dossier R-3863-2013 (observations)

Bonjour,

J'ai plusieurs raisons de croire qu'Hydro-Québec ne donne pas l'heure juste quant aux émissions d'ondes de ces nouveaux compteurs. Ceci est très inquiétant et mérite un moratoire pour plus de recherches sur les nouveaux compteurs. Voici quelques informations à explorer :

1) Hydro-Québec informe que les émissions par les nouveaux compteurs seraient d'environ 6 fois par jour. Déjà, pour une facturation au mois, c'est énorme et non nécessaire. d'autant plus que les compteurs ont suffisamment de mémoire pour tout un mois de données. Mais le site suivant <http://www.aqlpa.com/actualites/communiqués/346-les-compteurs-intelligents-dhydro-quebec-pour-une-approche-rationnelle-et-prudente.html> ainsi que <http://www.aqlpa.com/actualites/communiqués/336-replique-a-une-lettre-du-23-janvier-2012-publiee-sur-cyberpresse.html> indique plutôt qu'il y aurait une émission à toutes les 30 à 60 secondes, soit environ 1 500 par jour! Cette émission aussi fréquente servirait à signifier au système l'absence de panne. Pourtant, dans la publicité, l'animateur nous montre un micro-ondes en fonction pendant environ 10 secondes pour réchauffer un muffin. Je ne crois pas que le muffin serait aussi appétissant si on le replaçait dans le micro-ondes à toutes les 1 ou 2 minutes pendant plusieurs jours consécutifs... Alors imaginez nos organes internes !!! En Suède, les compteurs sont programmés pour n'émettre que 6 fois ou moins par jour. Il y a peut-être moyen de limiter aussi les compteurs québécois à 1 ou 2 fois par mois. De plus, la période d'émission pourrait être fixée d'avance à une période où aucun occupant n'est présent, surtout pas de jeunes enfants. Après tout, Santé Canada recommande bien de ne pas rester collé au micro-ondes lorsqu'il fonctionne et de ne pas abuser du téléphone cellulaire vu les risques de cancers du cerveau. Les mêmes normes devraient s'appliquer aux compteurs. De même, l'Organisation mondiale de la santé classe l'émission de radio-fréquences comme "cancérogènes", voir le site suivant : http://www.iarc.fr/fr/media-centre/pr/2011/pdfs/pr208_F.pdf. La compagnie Variton a déjà indiqué qu'il est possible de limiter l'émission de fréquences à un nombre plus restreint. La technologie est là!

2) Le code de Santé Canada pour les normes en matière d'émission de fréquences est désuet. Il fixe une norme moyenne par minute, mais pas de norme ponctuelle. Or, le pic d'émission des nouveaux compteurs est astronomique! Hydro-Québec ne donne que des mesures de densité de puissance moyennées dans le temps qui ont pour effet de minorer artificiellement les mesures réelles en les ramenant à une valeur très faible de 50 uW/m². La technologie à ondes pulsées doit être mesurée de manière ponctuelle. **La densité de puissance ponctuelle est de 65 000 uW/m² à un mètre (1) de distance du compteur ce qui, à égale distance, surpasse de loin tous les autres appareils domestiques.** (Mesures tirées du rapport du Electric Power Research Institute (EPRI, tableau 4-1), commandé par la compagnie Power Gaz & Electric (PG&E) pour le même modèle de compteur que celui qu'on déploie au Québec.) Il dépasse largement les normes! Il est à craindre qu'une exposition prolongée défie toutes les expérimentations scientifiques à ce jour. Plus de recherche est nécessaire. Les normes européennes sont aussi un bon point de comparaison. Les normes canadiennes sont trop permissives pour être une véritable protection de la santé publique. Même en Californie (pourtant un état assez avancé du côté des technologies), dans le comté de Santa Cruz, un moratoire a été décrété, afin de revoir les effets néfastes de cette technologie. De plus, Hydro-Québec omet de parler des émissions omnidirectionnelles des nouveaux compteurs qui créent un halo de diffusion des ondes qui irradient dans toutes les directions et sont capables de pénétrer les bâtiments et les personnes. Les images de synthèse proposées par Hydro-Québec dans son vidéo promotionnel sont trompeuses (lignes vertes se dirigeant sagement d'une maison à l'autre sans jamais pénétrer dans les domiciles) et ne correspondent pas à la réalité.

3) Les "retraits" comptabilisées ne font pas état des "avis de non consentement" envoyé. L'option de retrait implique de recevoir un nouveau compteur, alors que l'avis de non consentement signifie simplement de conserver son "vieux" compteur fonctionnel. Il faut donner une voix à ceux qui n'en n'ont pas auprès d'Hydro-Québec.

4) C'est un choix personnel que de se soumettre aux ondes Wi-Fi. Si nous utilisons un téléphone cellulaire seulement un maximum de 2 minutes par jour, si nous limitons l'utilisation du micro-ondes aussi à 2 minutes par jour, si notre modem ne fonctionne qu'avec fil, si nous interdisons le cellulaire à nos jeunes enfants, si nous n'utilisons pas d'émetteur pour la chambre de bébé, pourquoi alors faudrait-il être obligatoirement soumis au compteur WI-FI ? La prudence est de mise, surtout que pour les jeunes, leur système nerveux et endocrinien est plus à risque, en développement. Combien de cas

d'infertilité ou de cancer faudra-t-il avant de prendre les précautions nécessaires ? Une étude sur le cresson a soulevé un doute important. Cette étude démontrait des cas de mutation sur du cresson à proximité d'un Wi-Fi, ce qui nous inquiète. D'autant plus que l'effet nocebo ne peut être invoqué pour du cresson : <http://www.atlantico.fr/atlantico-light/wifi-dangerosite-ondes-prouvee-lyceennes-cresson-739130.html>

5) Économiquement, ce n'est pas la bonne option. L'Allemagne a compris et a rebroussé chemin dans le projet des compteurs intelligents. Pour économiser sur les salaires des releveurs, il s'agit tout simplement de diminuer la fréquence de la relève à disons 1 fois par année. Voilà une diminution des coûts de salaire de releveur par 6 sans aucune dépense supplémentaire. De plus, nous pourrions faire notre auto-relève, nous produisons déjà notre rapport d'impôt tout seul après tout. Des vérifications pourraient assurer que le système d'auto-relève fonctionne bien.

6) Autre économie : les anciens compteurs ont une durée de vie d'au moins 25 ans, peut-être même 40 ans, alors que les nouveaux, on parle d'environ 9 à 15 ans. Pas économique comme calcul que ce remplacement des compteurs à grande durée de vie... En plus, on se trouve à gaspiller des compteurs qui fonctionnent encore!

7) Économie écologique : pour éviter l'émission de CO2 par les camions des releveurs, il s'agit tout simplement de fournir des véhicules électriques. Il nous semble que Hydro-Québec serait bien placé pour le faire!!

8) Respect des préoccupations citoyennes : déjà 17 municipalités ont voté un moratoire. De plus, l'Assemblée Nationale le 30 mai 2013 et en décembre 2013 a aussi émis des motions indiquant qu'il y a des préoccupations pour la santé. Il faut donc un moratoire afin de revoir le dossier. Une enquête indépendante est requise.

9) Les compteurs intelligents créent un champ magnétique, ce qui les rends "hyperactifs", versus un compteur électromécanique. Autrement dit, le compteur intelligent va calculer que nous utilisons une charge d'électricité alors que c'est le compteur lui-même qui utilise ou crée cette charge! C'est donc une facture plus salée qui attend les usagers, pour rien!

10) Au sujet du spécialiste de la santé qui représente Hydro-Québec, j'ai ouï-dire que Dr Michel Plante, médecin-conseil à l'emploi d'Hydro-Québec depuis 1982, travaille aussi pour Rogers Communications, Bell Mobilité et Vidéotron. Rogers est partenaire d'Hydro-Québec dans le projet de déploiement des compteurs intelligents. Rogers fournit les antennes relais nécessaires à la retransmission des données recueillies par les compteurs et les routeurs d'Hydro-Québec vers les centrales de traitement des données. Le Dr Plante entretient des liens étroits avec le fabricant de logiciels de télécommunication, Lorne Trottier. Tous deux entretiennent le site emfandhealth.com, un site qui cherche à prouver ou à promouvoir l'idée que les ondes sont sans danger. Lorne Trottier est un généreux mécène qui subventionne à coup de dizaines de millions de dollars des recherches universitaires (McGill, Polytechnique-Brigade ÉlectroUrbaine et Université de Montréal). Cette apparence de conflit d'intérêts mérite une double vérification scientifique indépendante.

Je me joins au nombre des citoyens demandant à la Régie de l'énergie :

1) Qu'elle impose à Hydro-Québec un **moratoire immédiat à l'installation de tout compteur émetteur de radiofréquences** (1ère ou 2ème génération, phase 1, 2 ou 3);

2) Qu'une commission d'enquête itinérante, publique et transparente, composée de manière paritaire, soit créée, sous l'égide du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), afin de bien évaluer le projet dans son ensemble;

3) Qu'elle exige d'Hydro-Québec qu'elle accorde à tout abonné, sans frais supplémentaire, le maintien du compteur analogique ou le remplacement rapide de tout compteur émetteur de radiofréquences (1ère ou 2ème génération) déjà installé par un compteur analogique n'émettant aucune radiofréquence.

Pour de plus amples renseignements, je vous réfère aux sites suivants
: <http://refusonslescompteurs.wordpress.com/> et <http://www.nousrefusonslescompteurs.org/>

N'hésitez pas à répondre à ce courriel pour plus d'informations.

Merci de protéger les Québécois.

Véronique Laurin et Simon D'Aoust
Anjou QC